

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 septembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER MENANTEAU.

N° 20250916 - 02 - OBJET : PRÉ-BOCAGE INTERCOM - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante de PBI dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et a fait l'objet d'une délibération le 25 juin 2025.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de Pré-Bocage Intercom 2024, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par 14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

→ **Prend acte** du rapport transmis sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 de Pré-Bocage Intercom.

→ **Décide** de transmettre à la communauté de communes la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 25 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

